

**DEC151755DR06**

**Décision portant nomination de Mme Séverine MASSENET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'UMR 7365 – IMOPA et nommant Monsieur Jean-Yves Jouzeau en tant que directeur de l'unité ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées associées, délivrée à Mme Séverine MASSENET le 19/06/2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil de Laboratoire du 10 avril 2015.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Séverine MASSENET, CR1 est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/06/2015.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Séverine MASSENET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Séverine MASSENET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-Lès-Nancy, le 24 juillet 2015

Le directeur d'unité  
Jean-Yves Jouzeau

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Piéri

Visa du président de L'Université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt